



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9656

Texte de la question

M Philippe Mestre attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur l'opportunit e de creer un CAP de garcon-serveur. L'accueil est un element primordial dans la qualite du sejour des etrangers. Tenue, politesse, psychologie pratique de l'accueillant, connaissance technique des vins et alcools (objets de curiosite des etrangers) et enfin pratique des langues europeennes meriteraient d'etre systematiquement enseignees dans le cadre d'une formation specifique.

Texte de la r eponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Donn ees cl es

Auteur : [M. Mestre Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la d emocratie fran aise

Type de question : Question  crite

Num ero de la question : 9656

Rubrique : Hotellerie et restauration

Minist ere interrog e : enseignement technique

Minist ere attributaire : enseignement technique

Date(s) cl e(s)

Question publi ee le : 13 f evrier 1989, page 695